

[Des « Cordées de la réussite » de nouvelle génération](#) [1]

Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Mis en œuvre à la rentrée 2016, les « parcours d'excellence » s'inscrivent dans la complémentarité des cordées de la réussite. À la rentrée 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » fusionnent en un seul dispositif sous l'appellation de « cordées de la réussite ».

[En savoir plus \(Ministère de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/des-%C2%AB-cord%C3%A9es-de-la-r%C3%A9ussite-%C2%BB-de-nouvelle-g%C3%A9n%C3%A9ration>

[2] <https://eduscol.education.fr/cid76305/cordees-de-la-reussite-et-parcours-d-excellence.html>